

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

SEANCE DU 27 AOUT 2020



DELIBERATION N° 12
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
17	18

CD

Date de la
convocation
21 août 2020

Objet de la
délibération

**MODIFICATION
DU TEMPS DE
TRAVAIL
DU
PERSONNEL
COMMUNAL
AFFECTE
AUX
ECOLES
A
COMPTER
DU
01/09/2020**

Délibération Affichée le - 2 SEP. 2020
Transmise en Préfecture le - 2 SEP. 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↳ Mme CARIAT Christine qui a donné procuration à Mme REWUCKI Catherine.
- ↳ Mme VILLANUEVA Christelle, absente excusée.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le temps de travail des agents affectés aux écoles ;

Considérant que la modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires concernés ;

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2020-2021, les modifications de temps de travail présentées dans le tableau ci-après :

GRADE	EFFECTIF	Ancienne situation (temps de travail annualisé)	Nouvelle situation (temps de travail annualisé)
Adjoint technique principal 2^{ème} classe	2	30,57	31,01
Adjoint technique	1	24,49	24,85
Adjoint technique	1	22,97	24,85
Adjoint technique	1	22,97	23,30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
- 18 voix pour.

DECIDE

- ↳ **d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.**
- ↳ **de modifier ainsi le tableau des emplois.**
- ↳ **d'inscrire les crédits correspondants au budget.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 10 du 30 juillet 2020.

Le Maire.
MAZAUDIER Jean-Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200827-DE12-27AOUT2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2020

Affichage : 02/09/2020